

BQ, 5 février 2016

Le Sénat a adopté la proposition de loi organique et la proposition de loi relatives aux Autorités administratives indépendantes et aux Autorités publiques indépendantes

Le Sénat a adopté hier plusieurs propositions de loi.

La Haute Assemblée a ainsi voté hier une proposition de loi portant statut général des autorités administratives indépendantes et des autorités publiques indépendantes et une proposition de loi organique relative aux autorités administratives indépendantes et autorités publiques indépendantes, co-signées par Mme Marie-Hélène DES ESGAULX, sénatrice (LR) de la Gironde, MM. Jean-Léonce DUPONT, sénateur (UDI-UC) du Calvados, et Jacques MEZARD, sénateur (RDSE) du Cantal, président du groupe RDSE.

La commission des Lois, présidée par l'ancien ministre Philippe BAS, sénateur (LR) de la Manche, avait approuvé la semaine dernière ces textes (cf. BQ du 29/01/2016) reprenant les propositions de la commission d'enquête sur le bilan et le contrôle de la création, de l'organisation, de l'activité et de la gestion des AAI, (cf. BQ du 05/11/2015), pour mettre fin à la prolifération de ces autorités en en dressant une liste limitative et déterminer un statut général applicable à l'ensemble de ces autorités. La commission avait en outre voté l'établissement par un décret en Conseil d'Etat d'une échelle des rémunérations et/ou des indemnités pour les membres et les personnels des AAI et l'extension de l'obligation de réserve pour tout membre d'une AAI/API durant l'année suivant la cessation de leur fonction.